

Chronique forestière

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **56 (1905)**

Heft 11

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

suite de barrages rendus dépendants les uns des autres par des murs en ailes ininterrompus.

La surface sur laquelle le glissement s'est produit, mesure 5 ha 60 ares. Tout un drainage en canaux couverts dont certains ont jusqu'à 5 m. de profondeur, a dû être exécuté pour l'assainissement de cette partie et des terrains avoisinants. Le système employé a été celui des canaux en bois, déjà décrits à propos du Flibach. Le reboisement en a déjà eu lieu, malheureusement la commune de Niederurnen qui en est propriétaire, alléguant que ses forêts sont boisées en majeure partie de hêtres et de feuillus, a tenu à reboiser cette surface exclusivement en épicéa avec quelques mélèzes. Grâce cependant au voisinage immédiat des forêts, à ce premier boisement se mélangent déjà quelques hêtres, frênes et érables et l'on a lieu d'espérer qu'avec le temps le mélange des essences s'opérera de lui-même.

Une remarque que nous faisons tous, c'est que le bassin de réception est trop peu boisé et que le régime des coupes rases ou des coupes jardinatoires trop claires a été néfaste. Nombre de places et de clairières marécageuses dans les bords immédiats du torrent devraient être assainies et boisées. Une discussion très vive s'engage entre MM. les forestiers et le représentant de la commune aux fins de le persuader que bien que les travaux de correction du torrent soient terminés, la commune de Niederurnen ne pourra se reposer et se croire assurée que lorsque le bassin de réception sera assaini et reboisé sur une bien plus grande étendue que ne le comportent les projets actuels.

(A suivre.)



Chronique forestière.

Confédération.

Le Département fédéral de l'Intérieur, se basant sur le résultat des examens pratiques a déclaré **éligibles à un emploi forestier supérieur, fédéral ou cantonal**, les candidats dont les noms suivent, par ordre alphabétique :

MM. Conrad, Max, de Berne
Gascard, Fritz, de Neuveville (Berne)
Meier, Paul, d'Oltén
Meyer, Ernest, de Berne
Remy, Alfred, de Bulle
de Werra, Adrien. de Sion
Wyss, Hermann, d'Aarberg (Berne).

Cantons.

Délimitation des forêts de protection.

Fribourg. Sont déclarées forêts protectrices, toutes les forêts et tous les pâturages boisés de la partie sud-est du canton, délimitée

comme suit: La route cantonale, à partir de Bellières, par Châtel St-Denis, Semsales, Vaulruz, Vuadens, jusqu'à sa bifurcation avec le chemin de la Part-Dieu; de là, la Trême, jusqu'à son confluent avec la Sarine; la Sarine jusqu'à son confluent avec la Serbache, puis ce ruisseau jusqu'à la route cantonale, à la Roche; la route cantonale, de la Roche au Mouret; le ruisseau de Praroman, du Mouret à la Nesslera; ce dernier ruisseau jusqu'à la Gérine; la Gérine, depuis la Nesslera jusqu'à Plasselt; la route cantonale, de Plasselt à Planfayon, et de là le Dutschbach jusqu'à la Singine.

Thurgovie. Les forêts situées sur le territoire de la commune de Fischingen ont été déclarées forêts de protection. Elles comprennent une étendue totale de 1102 hectares, donc 347 appartiennent à l'Etat et à la commune, et 755 hectares aux particuliers.

Vaud. Le Conseil d'Etat a nommé inspecteur forestier du VIII^e arrondissement, M. Emile Graff, actuellement expert forestier aménagiste à Cossonay, en remplacement de M. Turtaz décédé.

Nos félicitations.



Bibliographie.

Ouvrages reçus.

Ein Besuch im Val Scarl (Seitental des Unterengadin) von Dr. J. Coaz, eidg. Oberforstinspektor, und Prof. Dr. C. Schröter, mit einem Anhang von Dr. C. Schellenberg.

Une grande partie de nos lecteurs posséderont sans doute l'intéressant ouvrage que nous leur signalons aujourd'hui, publié, croyons-nous, par les soins du Département fédéral de l'Intérieur?

L'ouvrage comprend deux parties: la description de la région visitée dûe à la plume encore si alerte de M. le Dr Coaz, et dont M. le prof. Schröter, de son côté, nous décrit la végétation. En outre, en annexe, quelques renseignements sur les cryptogames les plus importants trouvés dans la région de l'Ofen et de la vallée de Scarl, par M. le Dr Schellenberg. Le tout accompagné de superbes vues photographiques, œuvres de MM. Muret, alors adjoint à l'Inspection fédérale des forêts et Meyer, étudiant à l'Ecole forestière.

Les noms que nous venons de citer suffiront pour donner une idée de l'intérêt que présente ce travail et c'est avec un véritable plaisir que nous avons visité cette contrée, sous la conduite de guides aussi compétents.

L'Evolution forestière dans le canton de Neuchâtel. Histoire. — Statistique.

— *Nouvelle étape.* Premier supplément publié à l'occasion de la VII^{me} exposition suisse d'agriculture, de sylviculture et d'horticulture de 1903, par le service forestier neuchâtelois.

Nous avons déjà consacré en son temps (octobre 1903) un article détaillé au travail du service forestier neuchâtelois et nous avons déjà dit tout le bien que nous en pensons. Ceci nous dispensera donc de revenir ici sur ce sujet.

